

**COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE A L'ESIEE MANAGEMENT ?
(DATE LIMITE DE VERSEMENT : 29 FEVRIER 2012)**

ESIEE Management forme des cadres se destinant aux fonctions de management dans les entreprises de technologies avancées.

Vous pouvez nous verser votre taxe d'apprentissage dans les catégories suivantes :

- Quota
- Barème, catégorie C (formations de niveau I),
- Barème, catégorie B (formations de niveaux II et III) par la règle du cumul,

Votre versement doit s'effectuer par un organisme collecteur :

- Se procurer le formulaire taxe d'apprentissage
 Vous pouvez télécharger le bordereau de collecte de la CCIP-CRCI Paris-Ile-de-France (pour les entreprises de la région parisienne) ou de l'ADFA (pour les entreprises des autres départements) depuis notre site http://www.esiee-paris.fr/entreprises/taxe_app_esiee_management.php, ou vous adresser à votre organisme collecteur.
- Remplir ce formulaire taxe
 En dernière page du formulaire taxe, dans la rubrique « Reversements aux écoles et aux CFA », indiquer ESIEE management. Seule l'indication de l'école vous garantit la destination de vos fonds.

NOM ET ETABLISSEMENTS	ADRESSE DES	CODE POSTAL	MONTANT EN €	Q	A	B	C	AC	CODE Réservé au traitement
ESIEE Management Cité Descartes – BP 99		93162	[montant en €]	X		X	X		

Pour nous permettre également de nous assurer que vos instructions d'affectation sont respectées sans erreur, nous vous saurions gré de nous retourner l'imprimé « Annonce de versement » disponible sur notre site.

Si besoin, vous pourrez obtenir toute aide auprès de :

Julie GIRAULT – 01 45 92 67 16 – j.girault@esiee.fr

ESIEE MANAGEMENT VOUS REMERCIE POUR VOTRE SOUTIEN